

## CONFERENCE INTERNATIONALE D'ABIDJAN

COMMUNICATION SUR LE THEME : **ETAT DEVELOPPEMENTALISTE ET  
EMERGENCE: L'EXPERIENCE DU TOGO DANS SA DEMARCHE VERS  
L'EMERGENCE.**

**INTERVENANT** : Monsieur **Djossou SEMONDI**, Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

**Date** : 18 – 20 mars 2015

**LIEU** : Abidjan en Côte d'Ivoire

## INTRODUCTION

Dans le cadre des échanges des bonnes pratiques sur les grands enjeux de développement, les voies et moyens entrepris pour atteindre l'émergence, le thème objet de la présente communication « **Etat développementaliste et émergence** », constitue une occasion de revisiter le positionnement de nos Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement.

Cependant, pour bien orienter le débat il est important de comprendre les concepts pour mieux les adapter à nos réalités africaines.

L'**émergence** est un concept philosophique apparu au XIX<sup>e</sup> siècle grossièrement résumé par l'adage « le tout est plus que la somme de ses parties ». Il est apparu dans un contexte de dérégulation des marchés financiers conduite aux Etats Unis et en Europe, concomitamment avec les innovations technologiques et institutionnelles. Suivant une définition plus pratique, les pays émergents sont « les pays en développement qui constituent des pôles d'attraction des investissements qui accélèrent la croissance économique et qui s'intègrent avec succès dans l'économie mondiale grâce à leurs capacités d'exportation ». Ces pays sont évalués suivant l'indice des valeurs de la Société Financière Internationale (SFI).

« **L'État développementaliste** se définit par quelques caractéristiques particulières : une élite liée au développement, une autonomie relative de l'État par rapport à la société, une économie rationnelle et une bureaucratie compétente ». Souvent on assiste à **l'autoritarisme dans ces Etats, et la société civile est faible**.

Depuis quelques années, plusieurs pays en voie de développement, ont pris leur bâton de pèlerin pour rechercher des voies et moyens nécessaires pour sortir du sous développement, compte tenu de l'ampleur du phénomène de la pauvreté et ses conséquences néfastes sur la population.

Les pays d'Afrique sub-saharienne, à l'instar de certains pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud – Est, ont choisi **le chemin de l'émergence**. Certains pays ont amélioré leurs performances économiques et obtenu des résultats probants grâce à leur politique développementaliste. Mais on est en droit de se poser la question de savoir si pour être émergent, un pays doit nécessairement passer par une politique développementaliste.

L'Etat développementaliste est souvent associé au miracle asiatique au cours duquel le Japon, suivi des quatre (4) dragons (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan), puis des quatre (4) tigres (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) sont parvenus à un niveau de développement extraordinaire en très peu de temps. La crise asiatique survenue en 1997 a néanmoins entaché la réputation de cette forme de politique et suscité de nombreuses critiques, notamment au niveau des cercles non-interventionnistes.

L'émergence économique pour les nations africaines, c'est la façon dont les décideurs mais aussi la société civile vont s'organiser pour améliorer, de manière accélérée, le mieux-être des populations en assurant une amélioration régulière et continue du pouvoir d'achat, de l'emploi et des libertés fondamentales. La définition de l'émergence est à géométrie variable et on ne peut se fixer comme seul objectif de rattraper les pays riches, industrialisés ou développés.

Pour cela, l'émergence doit signifier l'amélioration du mieux-être de nos populations qui devront disposer de l'énergie, de l'eau, des infrastructures, des accès à internet, des accès aux soins de santé et à l'éducation de qualité, des accès à la finance de proximité dans le cadre d'un environnement des affaires prévisibles.

Mais l'une des difficultés majeures est que les pays émergents ou ceux qui y prétendent ne se sont pas véritablement mis d'accord pour contrer ensemble les pays qui peuvent, par exemple unilatéralement fixer la valeur de leur monnaie et influencer le cours de leur économie et leur vécu social. La solution consiste d'abord à s'organiser collectivement au sein des espaces existants (UEMOA, CEDEAO, UA, etc.), pour inscrire l'approche dans des ensembles plus vastes et viables économiquement, dans le cadre d'une vision à long terme partagée qui nécessite des choix en matière d'investissement et entraîne des effets d'échelle. Pourquoi les pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO ne pourraient-ils pas s'accorder sur une vision de long terme et sur l'échéance pour atteindre l'émergence (2030/2035) malgré les différenciations au sein des économies nationales.

A priori, rien n'indique pour le moment que l'Etat développementaliste est la condition sine qua non pour l'émergence des pays africains. Depuis 1994, le concept d'**Etat capable** a dominé les grands débats sur le développement en Afrique car, il a été toujours considéré que, sans le renforcement des capacités de l'Etat et le renforcement des institutions les pays sortiraient difficilement du sous développement pour espérer l'émergence.

En effet, l'émergence est un processus long qui exige des conditions à réunir, des dispositions hardies à prendre aux plans politique et économique et surtout des convergences à créer pour promouvoir un secteur privé dynamique et entreprenant, une société civile responsable et un Etat fort doté d'un leadership éclairé. En dehors d'un leadership fort, les (7) conditions suivantes sont communément acceptées :

- définition d'une vision claire, suivie d'une programmation précise des défis à relever, puis d'une mise en œuvre diligente et minutieuse des opérations ;
- engagement d'une révolution culturelle pour transformer les modes de penser, d'être et d'agir ;
- formation de la population pour la doter de capacité et de qualifications adaptées à la demande mondiale ;

- mise sur pied d'institutions démocratiques, fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces ;
- ouverture de l'économie sur l'extérieur et attraction des investissements étrangers orientés vers l'exportation, par la mise en place d'un environnement favorable (finances publiques assainies, administration mise sous tension et engagée à faire gagner le secteur privé, cadre juridique fiable, etc.) ;
- promotion de grappes industrielles fortes ;
- infrastructures modernisées et portées aux normes des pays industrialisés.

Dans cette course vers l'émergence, l'expérience togolaise, bien qu'embryonnaire, mérite d'être partagée.

Pour l'histoire, il faut rappeler que durant la crise sociopolitique qu'a connue le Togo dans les années 90, l'appareil administratif a été sérieusement affecté ainsi que l'Etat. Les capacités de l'appareil administratif de l'Etat ont été largement entamées. Les faiblesses se sont révélées jusqu'au niveau des capacités de l'Etat et des administrations à délivrer les missions minimales de services publics, à définir des politiques et stratégies appropriées de développement et de croissance et à les mettre en œuvre. La déliquescence de l'Etat durant cette période n'a pas permis de créer un environnement propice à l'éclosion d'un secteur privé performant et d'une société civile responsable et constructive. Les contre performances au plan économique et social durant la période 1990-2005 en l'occurrence les difficultés du pays à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015 sont essentiellement liées à l'absence de capacités opérationnelles dans l'Etat, au niveau des administrations et à la faiblesse du dynamisme du secteur privé.

Ainsi, depuis 2005, le gouvernement a entrepris de vastes chantiers de réformes, de modernisation de l'Etat et de restauration des normes en vue de redresser l'économie nationale et de relever les grands défis du développement.

Quelle est l'option stratégique du Togo en matière de réforme de l'Etat et de renforcement des institutions (I) ? Quels sont les résultats du Togo en matière économique parallèlement à la refondation de l'Etat et de ses capacités (II) ?

## **I- OPTION STRATEGIQUE DU TOGO EN MATIERE DE REFORME DE L'ETAT ET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

En tant qu'Etat fragile, le Togo a adopté une démarche claire, revisiter et réorganiser d'abord tout le dispositif organisationnel et institutionnel de l'appareil administratif de l'Etat avant d'entamer la marche vers l'émergence.

Dans cette démarche, le postulat de base pour le Togo est le suivant : si un organisme public ou privé est mal organisé, quels que soient les ressources et les outils nécessaires mis à sa disposition pour son fonctionnement, les résultats escomptés ne seront jamais ce qu'il faudrait. C'est ainsi qu'il a été décidé de procéder à un diagnostic approfondi dans l'Etat et

les services publics pour déceler les faiblesses et les forces (en survie), ainsi que les opportunités notamment économiques qui s'offrent au pays.

Les audits stratégiques et organisationnels des ministères et institutions ont été menés pour d'une part, rationaliser les structures, les missions et les emplois et d'autre part, rétablir les adéquations nécessaires entre les profils et les postes, améliorer l'efficacité du fonctionnement desdits ministères et Institutions au regard des missions et attributions qui leur sont dévolues.

Les audits organisationnels ont permis au pays d'avoir:

- un nouveau dispositif institutionnel et organisationnel clair et harmonieux qui permet de résoudre les problèmes d'empiètement et de conflits de compétence entre les ministères et différentes entités d'une part, et entre les services d'un même ministère, d'autre part ;
- une nouvelle organisation du travail et de nouveaux organigrammes alignés sur les missions des ministères lesquelles sont alignées sur la vision et le développement du pays ;
- un dispositif de gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois pour mieux maîtriser les effectifs et la masse salariale pour l'ajustement des compétences en tant de besoin. Cette organisation du travail passe par la restauration des normes organisationnelles, le renforcement des institutions, la disponibilité d'outils de gestion performants, de méthodes de travail standardisé, des procédures simplifiées et automatisées, un environnement de service adapté et la généralisation de l'informatique.

**Une fois les missions clarifiées**, il a été jugé souhaitable d'amorcer la deuxième phase de la démarche, celle du renforcement des capacités institutionnelle, organisationnelle et en ressources humaines afin de soutenir les exigences de développement durable au Togo. C'est ainsi que le Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour un Développement Durable (**PNRCME-DD**) a été initié par le gouvernement avec l'appui des PTFs. Ce programme qui constitue la première dans l'histoire de la planification du développement a été le fruit d'un long processus national, participatif et inclusif, axé sur l'intégration des trois (3) dimensions principales du développement durable, que sont les dimensions économique, social et environnemental, (auxquelles s'ajoutent les dimensions liées à l'éthique, à la culture et à la gouvernance). Le PN-RCME-DD est articulé autour des cinq composantes ci-après : (i) gouvernance économique et environnementale ; (ii) gouvernance sociale, emploi et développement à la base ; (iii) gouvernance judiciaire, paix et Etat de droit ; (iv) gouvernance politique, administrative et locale ; (v) modernisation des services de l'Etat et promotion des technologies de l'information et de la communication.

Il faut souligner que l'engagement du Togo sur la voie de l'élaboration du Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour un Développement Durable (**PNRCME-DD**) n'est pas le fruit du hasard. En effet, il apparaît que

le Togo, tout comme la plupart des autres pays, n'atteindra pas totalement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La communauté internationale a initié un accord sur le processus global pour l'adoption d'Objectifs de Développement Durable (ODD) fondés sur l'Agenda 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Cet accord, qui respecte les principes de RIO (1992), est l'une des innovations majeures de l'agenda pour la décennie 2012-2022 de la conférence de RIO+20 des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012.

Ces objectifs et engagements très importants de la communauté internationale appellent les Etats à mettre en place des dispositifs et mécanismes pour comprendre et conduire le développement durable. A l'issue de l'atelier de haut niveau sur « l'intégration du développement durable dans les stratégies nationales de développement » tenu du 09 au 11 octobre 2013 à New York, le Togo et le Belize ont été choisis comme pays pilotes pour expérimenter la nouvelle approche en matière de planification des activités de développement. C'est ainsi que le gouvernement togolais a entrepris, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), le processus de formulation du « Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable » dont les actions sont en cohérence avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Nous pouvons dire, sans risque de nous tromper, que ce nouvel exercice est une réelle opportunité qui a été donnée au gouvernement togolais d'accompagner la réflexion sur l'agenda 2022 au même titre que la communauté internationale et le Groupe Afrique.

Les objectifs qui sous-tendent le « Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable » sont :

- créer les conditions favorisant l'instauration des capacités réelles en matière de programmation et de planification des actions de développement ;
- accroître l'efficacité, l'efficience et la productivité au niveau du fonctionnement de l'administration publique ;
- améliorer la performance des institutions et des ministères pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- créer un environnement incitatif au développement d'un secteur privé national professionnel et productif et de la société civile ;
- renforcer la participation citoyenne au développement, au processus de paix et de réconciliation nationale, à la décentralisation et à la démocratie locale ;
- accroître les opportunités de création d'initiatives génératrices d'emplois dans les domaines du développement durable en exploitant le dynamisme des jeunes, les opportunités de la décentralisation, des ressources du genre, et des nouveaux métiers liés à l'environnement, à l'économie verte, au développement du commerce et des services ;

- promouvoir la croissance créatrice d'emplois, la protection de l'environnement, le maintien de la paix, de la sécurité, de la justice, de la liberté et de l'égalité de tous à tous les niveaux pour répondre aux exigences du développement durable ;
- promouvoir la gouvernance inclusive et un développement inclusif en adéquation avec les besoins des citoyens.

Par ailleurs, pour mieux planifier le développement et prétendre à l'émergence, le processus d'élaboration d'une vision à long terme baptisée « **Système Vision Togo 2030** », a été entrepris par le gouvernement et sera disponible durant l'année 2015. De même la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi (SCAPE) sera revue à mi-parcours (2016) pour amorcer la fusion des différentes stratégies qui vont concourir à l'émergence et au développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cas du Vietnam, l'Etat développementaliste était surtout soutenu par un système de planification suffisamment cohérent et suivi. Dans le cas du Togo, les instruments de planification sont mis en cohérence et vigoureusement articulés :

- **Système Vision Togo 2030** ;
- **SCAPE** (revue dans une perspective de développement durable à partir de 2016) pour une période de 5 ans ;
- **PNRCME-DD** (mécanisme d'appui à la réalisation de la prospective et de la SCAPE).

Etant donné qu'on ne peut pas parler d'émergence sans parler d'économie, il est également important de partager les efforts du Togo en matière économique ces dernières années.

## **II- LES RESULTATS DU TOGO EN MATIERE ECONOMIQUE PARALLELEMENT AU PROCESSUS DE REFONDATION DE L'ETAT ET DE SES CAPACITES**

La réforme de l'Etat a été entamée à partir de 2005/2006 et les résultats ont permis au fur et à mesure de soutenir les performances au plan économique et financier. De 2008 à 2014, les efforts se sont poursuivis pour maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et améliorer l'environnement des affaires. En dépit des répercussions de la récession mondiale, les résultats des efforts déployés par le Togo ont permis de placer l'économie sur un sentier de croissance. En effet, avec un taux de progression du PIB réel de 2,4% en 2008, la croissance est passée de 3,4% en 2009 à 4,0% en 2010 et à 4,9 en 2011. Le taux de croissance du PIB réel, selon la dernière révision d'avril 2014 du Comité PIB, est de 5,1 % en 2013 contre 5,8% en 2012. Ce ralentissement de la croissance s'explique notamment par les contres performances de l'agriculture dues à la pluviométrie défavorable et à un niveau de dépense d'investissement plus faible en 2013 qu'en 2012. Toutefois, la croissance de l'économie rebondira à 6,8% en 2014 sous l'hypothèse de conditions météorologiques plus favorables, d'un taux d'exécution des dépenses d'investissements plus favorables et d'une

progression des exportations des biens notamment le phosphate et des services, de la consolidation des acquis en matière de renforcement des capacités de l'Etat, de l'amélioration des performances dans la délivrance des missions de services publics et du positionnement du secteur privé.

La croissance économique au Togo aura ainsi affiché une hausse régulière au cours de ces huit dernières années, en bénéficiant à la fois des faveurs du climat et des effets des politiques contracycliques mises en œuvre par le Gouvernement (soutien à l'agriculture et hausse des dépenses d'investissement public, la réforme de l'Etat et des finances publiques).

D'importants efforts ont été déployés en 2013 dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. La modernisation du centre de formalités des entreprises (CFE) s'est poursuivie dans l'objectif d'en faire un réel guichet unique pour la création d'entreprises avec l'acquisition du logiciel PVC qui accélère le traitement des dossiers de création d'entreprises. Le CFE a également bénéficié de l'acquisition de fournitures de bureau pour améliorer ses prestations.

Pour améliorer les performances des entreprises nationales et favoriser leur développement, un centre de gestion agréé (CGA) a été créé et sert de cadre de transmission des compétences managériales et comptables aux opérateurs économiques. Ce centre a permis d'apporter un appui substantiel pour mieux accompagner le secteur privé et lui permettre de jouer son rôle de moteur de la croissance.

Pour promouvoir le commerce national et favoriser l'exportation des produits domestiques selon les normes de qualité requises pour être compétitif sur le marché international, un manuel de l'exportateur a été élaboré et des opérateurs économiques et exportateurs ont été formés dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre du cadre intégré renforcé (CIR). En effet, il n'y a pas d'émergence économique sans une priorité pour la transformation des ressources et des produits nationaux dans le pays. De même l'industrialisation et la promotion des PME/PMI devraient acquérir plus d'attention au niveau des ressources allouées pour le développement du pays. La classe moyenne qui en dériverait serait mieux insérée sur le chemin de l'émergence par des activités génératrices d'emploi et l'éradication de la pauvreté. C'est ainsi que le gouvernement depuis 2013 accorde plus de flexibilité au système éducatif par la diversification des filières et des spécialités et une meilleure complémentarité entre ce système et les secteurs de la formation, de la recherche scientifique et de la production.

Par ailleurs, conscient du rôle crucial des infrastructures en matière de facilitation du commerce international et au plan national de l'acheminement des produits vivriers et de rente vers les grands centres commerciaux, le Gouvernement s'est engagé dans une vaste politique des grands travaux routiers, portuaires, aéroportuaires, énergétiques, etc. (voir les tableaux en annexe).



Le Togo a su tirer profit du rétablissement de ses rapports de coopération économique et financière avec le reste du monde pour réduire son retard en matière d'infrastructures et d'investissement dans les secteurs sociaux. Le pays a également orienté sa stratégie des finances publiques vers l'élargissement de l'espace fiscal, à travers notamment la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR), et le développement de voies alternatives au financement des infrastructures, telles que la mobilisation du Partenariat Public et Privé (PPP) à travers une société de gestion de patrimoine et holding d'Etat nommée Togo Invest. Il demeure toutefois qu'aux regards des besoins et aspirations pressants émanant d'une population jeune et sous employée, la question du financement du processus devant conduire à l'émergence reste posée. Il ne s'agit pas de privilégier une approche du développement sous l'angle classique de son financement international à travers l'Aide Publique au Développement.

L'émergence ne peut être et ne sera effective que lorsque le Togo aura libéré toutes ses énergies créatrices des acteurs du secteur privé. Cependant, force est de constater que la phase actuelle du processus d'émergence, qui vise la mise en place d'un Etat développementaliste, requiert des niveaux d'investissement dans le capital humain, dans les infrastructures et dans les institutions, qui se situent bien au-delà des capacités qu'offrent actuellement l'espace fiscal national, les flux d'aide publique et les possibilités d'endettement sur les marchés. Depuis la crise financière de 2008, cette question essentielle de financement du développement est malheureusement éludée dans l'agenda international du développement. Le Togo estime que le cadre des politiques actuel résultant de ce qu'il est convenu d'appeler le consensus de Washington, est, pour la plupart des pays africains, en contradiction avec l'ambition et les discours sur l'émergence du continent.

## CONCLUSION

L'émergence est un concept purement économique axé sur la forte croissance économique des pays en développement. Mais la question est de savoir si cette forte croissance économique profite réellement à la population ? Autrement dit, est-ce qu'il y a adéquation entre la croissance et la qualité de vie des populations ? De notre point de vue, c'est ce à quoi les pays doivent s'atteler. Comment concilier « émergence et développement durable » ? Dans quelle mesure certains pays, notamment les « pays post-conflits » ou « Etats fragiles », du fait de leurs caractéristiques économiques, sociales et institutionnelles, ont-ils des opportunités à faire valoir ou subissent-ils des contraintes insoutenables pour aller vers l'émergence ? Comment financer sainement et durablement les lourds investissements nécessaires dans tous les domaines pour aller vers l'émergence ? Dans sa marche vers l'émergence, le Togo compte inscrire ces questions à son agenda de réflexions afin d'assurer à terme le bien être de la population togolaise.

## ANNEXES

**Tableau 1 : Performances réalisées dans les principaux indicateurs du cadre macroéconomique**

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur Réalisée	
	2011	2012	2013
Taux de croissance du PIB réel (%)	4,8	5,8	5,1
Taux d'inflation (%)	3,6	2,6	1,8
Taux d'investissement global (% PIB)	19,1	24	23,3
Taux d'investissement public (% PIB)	8,2	8,8	7,9
Taux de pression fiscale (% PIB)	16,4*	16,5	19,6
Solde budgétaire global (base ordonnancement en % PIB)	-5,9*	-8,2	-8
Balance courante hors don (% PIB)	-11,4	-11,4	-11,1

Sources : PAP/SCAPE et calcul des auteurs à partir des données du MEF (Direction de l'économie).

\* Valeurs de référence actualisées à partir des données macroéconomiques publiées par le MEF en 2013.

### Performances en matière du développement des infrastructures routières

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur Réalisée	
	2011	2012	2013
Pourcentage de routes nationales revêtues avec un assez bon niveau de service	-	40	45

**Source** : SCAPE/PAP et calcul des auteurs à partir des données du MTPT

## Performances en matière de développement des infrastructures énergétiques

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur Réalisée	
	2011	2012	2013
Linéaire de voies ferrées réhabilitées ou construite (km)	23	26,26	26,57

Source : SCAPE/PAP et calcul des auteurs à partir des données du MME

Le taux d'électrification a progressé de 23% en 2010 à 26,6% en 2013.

En ce qui concerne l'accès à l'énergie, l'objectif de consommation électrique est de passer de 23% en 2010 à 40% en 2017 et 42% en 2020. Pour le milieu rural, le taux d'accès sur cette période passerait respectivement de 5% à 16% puis à 18%.

## Développement des infrastructures de postes et télécommunications

Les résultats enregistrés en 2013 indiquent que des progrès ont été réalisés en matière de développement des infrastructures de postes et de télécommunications. En effet, le taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile est passé de 58,16% de 2012 à 64,24% en 2013. Le taux de pénétration haut débit est passé de 2,62% à 3,53% sur la même période.

## Performance en matière de gouvernance économique

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur Réalisée	
	2011	2012	2013
Taux de pression fiscale (%)	16,70	16,47	18,80

Source : SCAPE/PAP et calcul des auteurs à partir des données du ministère de l'économie et des finances.

## Performance en matière de finances publiques et de lutte contre la corruption

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur Réalisée	
	2011	2012	2013
Taux de croissance annuel des recettes fiscales (%)	8	12	23,20
Pourcentage des marchés publics gré à gré (%)	-	-	6,77

Source : SCAPE/PAP et calcul des auteurs à partir des données du ministère de l'économie et des finances

Les efforts pour l'assainissement des finances publiques se sont poursuivis avec l'application du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) qui s'est systématisé dans toutes les opérations de la chaîne des dépenses. Globalement, les résultats de la mise en œuvre des mesures de réforme contenues dans le plan d'actions des réformes de la gestion des finances publiques (PA-RGFP) font apparaître, 28% de mesures réalisées sur 378 programmées, 43% partiellement réalisées et 29% non réalisées. Ainsi, 105 mesures ont été réalisées en 2013 contre 56 en 2012, portant le taux de réalisation du PA-RGFP à 72%.

## Performance en matière d'amélioration du climat des affaires

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur Réalisée	
	2011	2012	2013
Nombre moyen de jours pour créer une entreprise	-	2	1
Nombre moyen d'entreprises créées	-	5848	5760

Source : SCAPE/PAP et calcul des auteurs à partir des données du ministère du commerce